

Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2019

Parmi l'ensemble des vols (avec ou sans usage de violence), réalisés directement sur les personnes, enregistrés par les services de police ou de gendarmerie nationales en 2019, environ un cinquième se sont déroulés dans les transports en commun sur le territoire français. Concernant les violences physiques ou sexuelles et les violences et outrages envers les dépositaires de l'autorité publique, la place des transports en commun est plus marginale.

Si dans les transports, les vols avec violence sont restés relativement stables entre 2018 et 2019, ce n'est pas le cas des vols sans violence qui ont enregistré une forte hausse (+ 16 %) sur la même période. Les outrages et violences à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique y ont également fortement augmenté (+ 17 %). En Île-de-France, malgré une légère baisse de fréquentation des transports en commun en 2019 en raison des mouvements sociaux de fin d'année, on observe une augmentation des vols et violences (y compris outrages envers les dépositaires de l'autorité publique) notamment dans le réseau métropolitain. Ainsi, 28 % de ces atteintes enregistrées en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2018.

En 2019, les vols ou les violences dans les transports en commun affectent différemment les femmes et les hommes : 56 % de femmes parmi les victimes de vols sans violence et 95 % pour les violences sexuelles ; 63 % d'hommes parmi les victimes de coups et blessures volontaires et 85 % pour les violences et outrages envers les dépositaires de l'autorité publique. En région Île-de-France, un tiers des victimes dans les transports sont de nationalité étrangère contre 17 % sur le reste du territoire.

La majorité (87 %) des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes, plus de quatre sur dix sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié seraient de nationalité étrangère (près des deux tiers concernant les vols sans violence).

Près d'un vol sur cinq se déroule dans les transports en commun en France

En 2019, selon les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales (*encadré 1*), ce sont près de 146 000 vols (avec ou sans usage de violence) qui se sont déroulés dans les transports en commun en France (*encadré 2*). Parmi eux, 92 % sont des vols sans violence, tandis que les 8 % restants ont été réalisés avec usage de la violence. Ces vols dans les transports en commun représentent près d'un cinquième de l'ensemble des vols enregistrés sur le territoire français (*figure 1*). Le nombre de vols violents dans les transports est resté stable en 2019 après avoir connu une baisse de 6 % en 2018. Dans le même temps, tous lieux confondus, les vols violents connaissent une légère baisse en 2019 (- 2 %). Selon les données recueillies,

13 % des vols violents en France ont lieu dans les transports en commun. Cette proportion est cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête nationale de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS, *encadré 1*) : sur les années 2011 à 2018, 13 % des victimes de vols avec violences physiques ou menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans les transports en commun.

En revanche, les vols sans violence ont fortement augmenté (+16 %) en 2019 dans les transports en commun tandis que la hausse est légère (+3 %) tous lieux confondus. Les vols à la tire (pickpockets) représentent la moitié des vols sans violence dans les transports en commun en France. Au total, 18 % des vols sans violence enregistrés par les services de sécurité en France ont lieu dans les transports en commun. Selon l'enquête CVS (*encadré 1*), en moyenne sur la période

2016-2018, 23 % des victimes déclarent avoir subi un vol sans violence ni menace (ou une tentative) dans les transports en commun.

Concernant les autres types d'infractions, la place des transports en commun est plus marginale. En 2019, les coups et blessures volontaires dans les transports représentent 3 % de ces agressions tous lieux confondus, soit 8 070 victimes. Le nombre d'agressions physiques augmente cependant moins rapidement dans les transports (+5 %) entre 2018 et 2019 que tous lieux confondus (+8 %), notamment car les violences conjugales enregistrées ont augmenté en 2019, dans le contexte particulier du Grenelle des violences conjugales.

Pour la première fois, on a intégré les outrages et violences à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique dans le

1 Vols et violences commis dans les transports en commun en 2017, 2018 et 2019 en France

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Part des faits commis dans les transports				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2019	133 940	11 740	8 070	2 110	3 080	733 140	91 150	276 590	56 130	67 350	18%	13%	3%	4%	5%
2018	115 170	11 790	7 720	1 860	2 640	712 820	93 180	255 570	50 030	64 330	16%	13%	3%	4%	4%
2017	110 820	12 550	7 660	1 360	2 780	725 110	100 850	237 690	42 240	57 680	15%	12%	3%	3%	5%
Évolution 2018/2019	16%	0%	5%	13%	17%	3%	-2%	8%	12%	5%					
Évolution 2017/2018	4%	-6%	1%	37%	-5%	-2%	-8%	8%	18%	12%					

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, 8 070 faits de coups et blessures volontaires (CBV) commis dans les transports en commun ont été enregistrés par les services de police ou de gendarmerie. Ceci représente 3 % de l'ensemble des CBV enregistrés en France. On constate une augmentation des coups et blessures volontaires commis dans les transports en commun de 5 % entre 2018 et 2019 en France.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun et base des victimes de crimes et délits.

périmètre de l'étude (voir *encadré 2*). Ainsi, en 2019, 3 080 procédures ont été enregistrées pour outrages et violences à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun. Leur nombre a fortement augmenté entre 2018 et 2019 (+17 %). Au niveau national, tous lieux confondus, cette augmentation n'est cependant que de 5 %, après 12 % l'année précédente.

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées dans les transports en commun continue d'augmenter en 2019

En 2019, 2 110 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie dans les transports en commun, ce qui représente une faible part de l'ensemble des violences sexuelles enregistrées en France (4 %, *figure 1*). Entre 2018 et 2019, le nombre d'enregistrement de victimes de violences sexuelles a augmenté dans les mêmes proportions dans les transports en commun (+13 %) et tous lieux confondus (+12 %). Néanmoins ces fortes hausses ne peuvent être interprétées pour autant comme une augmentation significative des violences sexuelles. Elles peuvent refléter également l'augmentation des taux de plainte pour ce type d'agression dans le contexte actuel de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes, et ce notamment depuis l'affaire Weinstein intervenue fin 2017.

Une augmentation de la délinquance enregistrée par voyageur dans les transports en Île-de-France

L'utilisation des transports en commun en Île-de-France, avec les trajets domicile-travail des franciliens et les touristes qui

Encadré 1 - Les sources utilisées

La délinquance enregistrée

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. La disponibilité, depuis le printemps 2016, de bases de données détaillées sur les infractions constatées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur) : repérage des violences intrafamiliales, analyses par types de victimes ou selon la localisation des faits par exemple.

Cette situation a vocation à évoluer dans le temps. Elle permet également d'exploiter progressivement les contraventions afin d'avoir une vision plus complète de la délinquance. Pour plus d'information et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2019-bilan-statistique>.

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS)

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) est conduite chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI créé en 2014).

Cette enquête nationale, dite de « victimation », a pour objectif d'évaluer et de décrire les atteintes dont sont victimes les ménages et les individus, qu'ils aient ou non porté plainte. Elle complète ainsi les données administratives sur les infractions enregistrées au quotidien par les services de police et de gendarmerie.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête CVS n'a pas pu être menée en 2020 par l'Insee et par conséquent, les indicateurs présentés ici n'ont pas pu être actualisés depuis la précédente publication¹. Néanmoins, il s'agit là de statistiques structurelles estimées en moyenne sur une période de temps relativement longue et qui conservent une certaine stabilité.

1. Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2018, Interstats Analyse N°23, SSMSI, novembre 2019.

visitent la région, est plus soutenue qu'en province : de l'ordre de 4,7 milliards de voyages sont comptabilisés par l'observatoire de la mobilité en Île-de-France en 2019. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,8 %), notamment

dans le réseau métropolitain (-4 %). Ceci s'explique principalement par le conflit social de décembre 2019. Cependant, malgré cette légère baisse de fréquentation des transports en commun, on observe une augmentation de la délinquance enregistrée sur

le champ infractionnel observé ici (figure 2). Cette augmentation est la plus importante dans le réseau métropolitain, là où la baisse de fréquentation a été la plus forte. Ainsi, entre 2018 et 2019, on est passé de 24,6 à 33,9 faits de vols sans violence pour un million de voyages.

Les vols dans les transports se produisent davantage dans les réseaux métropolitains

En 2019, les vols avec et sans violence se produisent davantage dans les réseaux métropolitains (43 %) que dans les réseaux ferrés (30 %) ou de surface (28 %). Cependant il existe d'importantes disparités entre l'Île-de-France et le reste du territoire (figure 3). Ainsi, 53 % des vols avec et sans violence ont lieu dans les transports métropolitains en Île-de-France alors que sur le reste du territoire, 51 % de ces vols ont lieu sur le réseau de surface.

Concernant les coups et blessures volontaires enregistrés dans les transports en commun, plus de la moitié (51 %) ont lieu dans les réseaux de surface, puis dans les réseaux ferroviaires (32 %) et enfin dans le réseau métropolitain (17 %).

Près de la moitié des violences sexuelles dans les transports en commun, enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales, ont lieu en Île-de-France. Sur l'ensemble de la France, ces violences se déroulent dans 46 % des cas sur le réseau de surface.

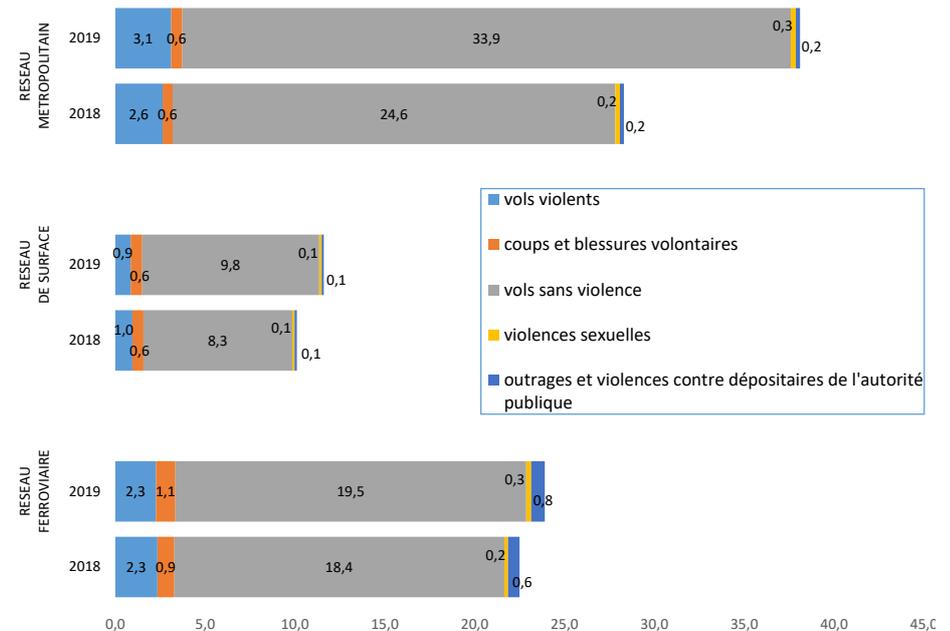
Enfin, s'agissant des procédures d'outrages et violences à dépositaire de l'autorité publique, elles sont principalement liées au réseau ferroviaire, que ce soit en Île-de-France (65 %) ou sur le reste du territoire (60 %).

Près d'un tiers des vols et violences enregistrés en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun

L'utilisation des transports en commun en Île-de-France étant plus soutenue qu'en province, la part des vols et violences enregistrés par les forces de sécurité dans les transports en commun est nettement plus importante dans cette région qu'ailleurs.

En 2019, 28 % des atteintes (vols et violences y compris outrages envers les dépositaires de l'autorité publique) enregistrées en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun, alors que cette proportion n'est que de 6 % sur le reste du territoire (figure 4). Ces atteintes ont d'ailleurs augmenté en

2 Vols et violences commis dans les transports en commun franciliens en 2018 et 2019 pour un million de voyages



Champ : Île-de-France.

Lecture : En 2019, il y a eu 2,3 faits de vols violents dans le réseau ferroviaire pour un million de voyages.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun; Observatoire de la mobilité en Île-de-France.

Encadré 2 - Mesurer la délinquance enregistrée dans les réseaux de transport en commun

Cette publication porte sur les vols (avec ou sans violence) réalisés directement sur les personnes ainsi que sur les violences dans les réseaux de transports en commun enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Les violences incluent les coups et blessures volontaires ainsi que les violences sexuelles (viols, agressions et harcèlements).

Pour la première fois, cette étude intègre également les outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique (DAP). Les personnes dépositaires de l'autorité publique sont titulaires d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus ou sur les choses dans l'exercice des fonctions temporaires ou permanentes dont elles sont investies. Cela inclut donc aussi bien les agents de sécurité de la RATP et de la SNCF que les chauffeurs de bus ou les conducteurs de train, ces derniers étant responsables de la sécurité de leurs voyageurs et ayant autorité dans leurs véhicules.

Un éclairage (encadré 3) est également consacré aux destructions et dégradations volontaires dans les transports à Paris et en petite couronne. Du fait de la porosité entre les contraventions et les délits pour ce type d'atteinte, les statistiques associées portent sur les délits et contraventions. Par ailleurs, le lieu de commission des contraventions n'étant pas disponible dans les données enregistrées par la gendarmerie nationale, les statistiques produites ont été restreintes à Paris et à la petite couronne, zone intégralement traitée par la police nationale.

L'ensemble des faits ont été enregistrés en France métropolitaine, dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) et dans les collectivités d'Outre-mer (COM)¹.

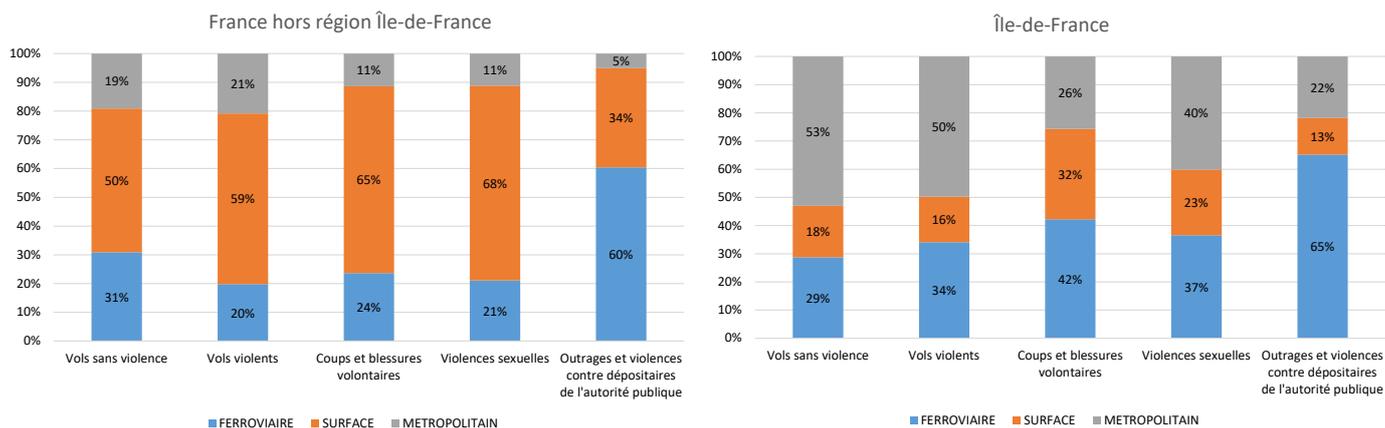
Cette étude prend en compte trois types de réseaux : les réseaux de surface (rames et stations ou arrêts de bus et tramway), les réseaux métropolitains (rames et stations de métro, val, etc.) et les réseaux ferroviaires (rames et gares de RER, trains grandes lignes et de banlieue, TER).

1. et non pas uniquement en France métropolitaine et dans les DROM, comme écrit par erreur dans la version précédente de la publication.

2019 plus rapidement dans les transports en commun (+21 %) que tous lieux confondus (+8 %). La région francilienne, qui compte 18 % de la population nationale, cumule plus des deux tiers (67 %) de l'ensemble

des vols et violences dans les transports en commun en 2019. Tous lieux de commission confondus, l'Île-de-France ne représente que 32 % de l'ensemble des vols et violences considérés sur le territoire.

3 Répartition des vols et violences commis dans les transports en commun en 2019 par type de réseau.



Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : en 2019, 59 % des vols violents ont eu lieu dans les réseaux de surface en France, hors région Île de France. Ce chiffre n'est plus que de 16 % en Île-de-France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.

4 Vols et violences commis dans les transports en commun en 2017, 2018 et 2019 en Île-de-France

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Part des faits commis dans les transports				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2019	91 140	8 960	3 470	1 000	1 610	256 250	40 740	58 370	10 930	19 490	36 %	22 %	6 %	9 %	8 %
2018	73 650	8 580	3 180	870	1 440	232 710	41 280	54 260	9 850	18 900	32 %	21 %	6 %	9 %	8 %
2017	70 680	9 570	3 310	670	1 550	229 240	45 150	51 410	8 250	18 110	31 %	21 %	6 %	8 %	9 %
Évolution 2018/2019	24%	4%	9%	15%	12%	10%	-1%	8%	11%	3%					
Évolution 2017/2018	4%	-10%	-4%	30%	-7%	2%	-9%	6%	19%	4%					

Champ : Île-de-France.

Lecture : En 2019, 8 960 faits de vols avec violence commis dans les transports dans la région Ile-de-France ont été enregistrés par les forces de police ou de gendarmerie ; ceci représente 22 % de l'ensemble des vols avec violence de la région Ile-de-France. Ces derniers ont augmenté de 4 % entre 2018 et 2019.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun; base des victimes de crimes et délits.

Les vols sans violence enregistrés par la police et la gendarmerie nationales ont très fortement augmenté dans les transports en commun en Île-de-France entre 2018 et 2019 (+24 %) après avoir déjà connu une hausse l'année précédente (+ 4 %). En 2019, 36 % des vols sans violence commis en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun, cette proportion étant en hausse de 4 points par rapport à 2018. La moitié des vols sans violence dans les transports en Île-de-France sont des vols à la tire. Tous lieux confondus, l'augmentation des vols sans violence est moindre (+10 %).

Les vols violents sont en hausse de 4 % dans les transports en commun franciliens entre 2018 et 2019, alors qu'une baisse est constatée tous lieux de commission confondus (-1 %). Ces vols violents enregistrés par la police et la gendarmerie nationales en Île-de-France sont commis dans 22 % des cas dans les transports en commun.

Après une diminution des coups et blessures volontaires commis en Île-de-France

5 Répartition des victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun par âge et par sexe

	Femmes victimes	Hommes victimes	Ensemble des victimes	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge
Moins de 13 ans	310	260	570	54 %	0 %
13 à 17 ans	3 410	2 960	6 370	54 %	4 %
18 à 29 ans	32 230	20 700	52 930	61 %	34 %
30 à 44 ans	20 200	16 750	36 950	55 %	24 %
45 à 59 ans	15 580	14 710	30 290	51 %	20 %
60 ans et plus	14 140	13 610	27 750	51 %	18 %
Total des victimes	85 870	68 990	154 860	55 %	100 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, parmi les 154 860 victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français, 55 % sont des femmes et 34 % ont entre 18 et 29 ans.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

dans les transports en commun en 2018 (-4 %), ces derniers sont en hausse en 2019 (+9 %). Cette augmentation est également relevée tous lieux de commission confondus (+8 %).

Les outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique ont augmenté plus rapidement dans les transports en commun franciliens (+12 %) que tous lieux confondus dans la région (+3 %). Leur part

ne représente cependant que 8 % des faits commis sur la région francilienne.

Enfin les violences sexuelles enregistrées sont, tout comme à l'échelle nationale, en forte hausse en Île-de-France, dans les transports en commun (+15 %) et également tous lieux de commission confondus (+11%). La place des transports en commun est beaucoup plus marginale pour les faits de violences sexuelles en Île-de-France : elle représente 9 % des enregistrements de plaintes pour l'ensemble de la région avec 1 000 victimes.

Deux victimes sur cinq de vols ou de violences dans les transports en commun ont moins de 30 ans

En 2019, 154 860 victimes ont subi des vols ou des violences dans les transports en commun, **hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique**, soit 15 % de plus que l'année précédente (figure 5). Cette forte hausse s'observe principalement dans la région francilienne (+22 %) et plus particulièrement pour les femmes (+ 25 %). Dans cette région, entre 2018 et 2019, le nombre de femmes victimes de vols ou de violences dans les transports en commun a augmenté de 25 % pour les 30 à 44 ans, de 29 % pour 45 à 59 ans et de 41 % pour les 60 ans et plus.

Sur l'ensemble du territoire, 39 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun ont moins de 30 ans mais ce taux diffère en fonction du type de délinquance. Ainsi, les coups et blessures volontaires concernent autant les 18-29 ans (30 %) que les 30 - 44 ans (33 %). Quant

Encadré 3 - Une diminution du nombre de destructions et dégradations volontaires dans les transports à Paris et en petite couronne

Les enregistrements par la police nationale des infractions (y compris contraventions) de destructions et dégradations volontaires dans les réseaux de transport à Paris et en petite couronne ne représentent que 1 % des destructions et dégradations volontaires tous lieux confondus sur le même territoire.

Dans les transports en commun, leur nombre a diminué de 5 % entre 2018 et 2019.

C'est dans le réseau métropolitain que les infractions de destructions et dégradations volontaires ont le plus reculé (-15 %), et ensuite sur le réseau ferroviaire (-6 %). En revanche, sur les réseaux de surface, ces infractions ont augmenté de 4 %.

Évolution du nombre d'infractions de destructions et dégradations volontaires à Paris et en petite couronne

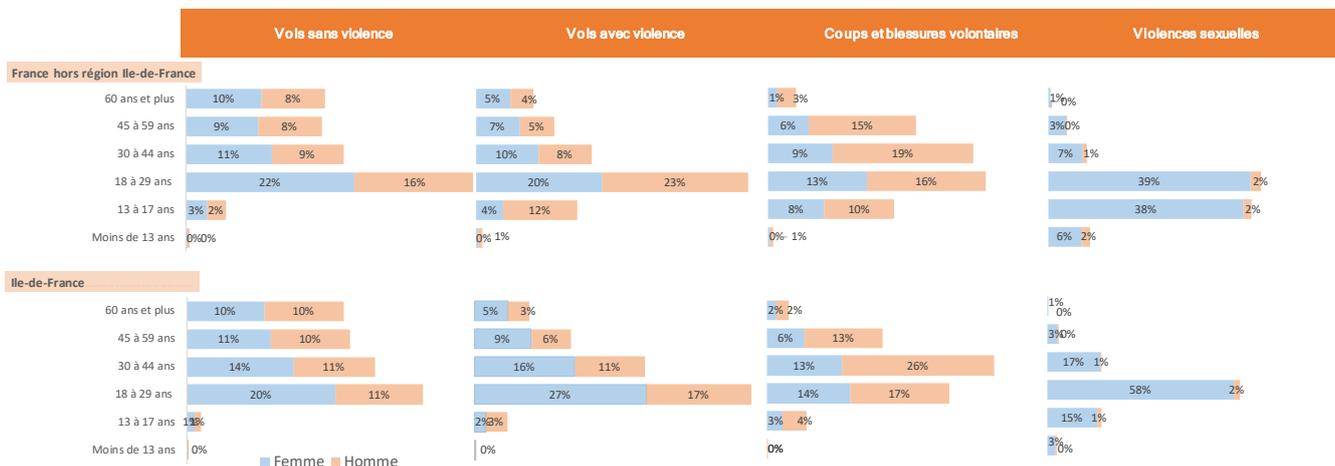
	2017	2018	2019	Évolution 2017 /2018	Évolution 2018 /2019
Réseau métropolitain	170	200	170	18 %	-15 %
Réseau ferroviaire	310	360	340	16 %	-6 %
Réseau de surface	330	250	260	-24 %	4 %
Ensemble réseau	810	810	770	0 %	-5 %

	Ensemble des réseaux de transports en commun		Part des infractions commises dans les transports	
	Délits	Contraventions	Délits	Contraventions
2019	640	130	1,6 %	0,4 %
2018	680	130	1,8 %	0,4 %
2017	640	180	1,7 %	0,5 %
Évolution 2018/2019	-6%	0%		
Évolution 2017/2018	6%	-28%		

Champ : Paris et petite couronne (départements 75, 92, 93, 94), enregistrements par les services de police nationale.

Source : SSMSI, base des infractions.

6 Répartition des victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun par âge, par sexe et par type de délinquance



Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : Les femmes de 18 à 29 ans représentent 27 % des victimes de vols violents en Île-de-France et les hommes représentent 17 % des victimes.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

aux violences sexuelles, 50 % des victimes ont entre 18 et 29 ans, cette proportion étant beaucoup plus faible pour les âges supérieurs.

Les femmes représentent un peu plus de la moitié (55 %) des victimes de vols et de violences dans les transports en commun. Cependant il existe des disparités géographiques. Si en Île-de-France, 59 % des femmes sont concernées par les vols avec violence, cette proportion n'est plus que de 47 % sur le reste du territoire (figure 6).

Pour les vols sans violence et les violences sexuelles dans les transports, les victimes femmes sont majoritaires que ce soit en Île de France ou sur le reste du territoire et ceci dans les mêmes proportions. Les femmes représentent ainsi 56 % des victimes de vols sans violence et 95 % des victimes de violences sexuelles.

Les hommes sont beaucoup plus concernés par les coups et blessures volontaires dans les transports (63 %) que ce soit sur la région francilienne ou sur le reste du territoire. Les hommes de 18 à 44 ans représentent ainsi 43 % des victimes de coups et blessures volontaires en Île-de-France, cette proportion étant de 36 % sur le reste du territoire.

En Île-de-France, plus d'un tiers des victimes de vols ou violences dans les transports en commun sont de nationalité étrangère

En région Île-de-France, dans les transports en commun, les victimes de nationalité étrangère subissent plus de vols et de violence que sur le reste du territoire (figure 7). Ainsi, 35 % des victimes dans les transports en commun y sont de nationalité étrangère alors que cette proportion s'élève à 17 % sur le reste du territoire. Deux facteurs peuvent expliquer cet écart : 14 % de la population francilienne est de nationalité étrangère

(contre 7 % en France entière)¹ ; de nombreux touristes visitent cette région (35 % des nuitées de personnes non résidentes en France comptabilisées en Île-de-France²). Parmi les victimes étrangères, 10 % des victimes dans les transports en commun en Île-de-France sont de nationalité asiatique et 10 % proviennent de l'Union européenne.

En 2019, la proportion de victimes françaises dans les transports en commun a légèrement diminué par rapport à 2018. On retrouve cette baisse à la fois sur l'Île-de-France (-1,9 point) et sur le reste du territoire (-0,9 point).

Dans la région francilienne, les victimes étrangères subissent principalement des vols sans violence ou des vols violents (figure 8). Les plaintes pour violences sexuelles concernent pour 87 % des victimes

de nationalité française en Île-de-France et pour 95 % sur le reste du territoire.

Les victimes de violences et outrages envers les dépositaires de l'autorité publique sont des hommes dans 85 % des cas que ce soit en Île-de-France ou sur le reste du territoire (figure 9). Plus de la moitié de ces victimes ont entre 30 et 44 ans.

Plus de 40 % des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun sont identifiés comme mineurs

En 2019, hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique, 11 060 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire, un nombre en augmentation par rapport à l'année précédente (10 780, soit +3 %). Une hausse de même ampleur

1 Insee, RP 2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

2 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475864?sommaire=4475986>

8 Nationalité des victimes de vols ou de violences (hors outrages et violence envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun, selon le type d'infraction

	France hors région Ile-de-France				Ile-de-France			
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles
France	82%	84%	89%	95%	64%	68%	79%	87%
Maghreb	3%	3%	4%	1%	3%	4%	6%	2%
Afrique Hors Maghreb	4%	5%	4%	1%	6%	7%	6%	2%
Union européenne hors France	5%	3%	2%	2%	10%	6%	3%	2%
Europe hors Union européenne	1%	1%	1%	0%	1%	1%	0%	1%
Asie	3%	3%	1%	0%	10%	9%	3%	2%
Amérique	1%	1%	0%	1%	5%	4%	1%	3%
Autres	0%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%
TOTAL (en nombre de victimes)	43 030	2 800	4 570	1 110	89 940	8 910	3 520	1 000

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2019, 84 % des victimes de vols violents dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

7 Nationalité des victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun en 2018 et 2019

	France hors région Ile-de-France						Ile-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport			Tous lieux		
	2018	2019	évolution en point	2018	2019	évolution en point	2018	2019	évolution en point	2018	2019	évolution en point
France	84%	83%	-0,9	90%	90%	-0,4	67%	65%	-1,9	74%	73%	-1,0
Maghreb	3%	3%	-0,1	2%	3%	0,1	4%	3%	-0,3	5%	5%	0,0
Afrique Hors Maghreb	3%	4%	0,5	2%	2%	0,2	6%	6%	-0,4	5%	5%	-0,1
Union européenne hors France	4%	4%	0,2	3%	3%	0,0	9%	10%	1,0	6%	7%	0,5
Europe hors Union européenne	1%	1%	-0,1	1%	1%	0,0	1%	1%	0,1	1%	1%	0,1
Asie	3%	3%	0,2	1%	1%	0,0	9%	10%	0,5	6%	6%	0,3
Amérique	1%	1%	0,1	1%	1%	0,1	4%	5%	0,4	3%	3%	0,3
Autres	0%	0%	0,3	0%	0%	0,1	0%	1%	0,7	0%	1%	0,3
TOTAL (en nombre de victimes)	50 500	51 510		739 320	751 020		84 640	103 360		335 820	364 450	

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de Juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Lecture : En 2019, 83 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français hors région Ile-de-France sont de nationalité française.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

est également constatée pour l'ensemble des lieux de commission entre 2018 et 2019 (+3 %).

L'âge du mis en cause ne peut pas être systématiquement vérifié par les services de sécurité (encadré 4). Les statistiques qui suivent portent donc sur l'âge renseigné par les services et non pas forcément sur l'âge réel du mis en cause. Les statistiques associées doivent donc être interprétées avec précaution.

En 2019, tout comme les deux années précédentes, trois quarts des mis en cause pour des vols ou des violences dans les transports en commun ont moins de 30 ans, et 43 % ont moins de 18 ans (figure 10). Cependant, sur l'ensemble des lieux de commission sur le territoire national, seuls 49 % des mis en cause ont moins de 30 ans, et 18 % ont moins de 18 ans. D'après les remontées du terrain via les services de sécurité, la sur-représentation des personnes identifiées comme mineures parmi les mis en cause pour vols dans les transports en commun, serait à mettre en relation avec l'existence de bandes organisées. Ces réseaux, au mode opératoire bien défini, exploitent les mineurs, qui oeuvrent aussi bien sur la voie publique que dans les transports en commun. En 2019, 9 600 hommes ont été mis en cause pour des vols ou des violences dans les transports en commun, ce qui représente 87 % de l'ensemble. Parmi eux, 42 % ont moins de 18 ans, alors que cette proportion n'est que de 19 % tous lieux de commission confondus. Les femmes mises en cause sont quant à elles mineures dans 52 % des cas,

9 Victimes de violences et d'outrages envers les dépositaires de l'autorité publiques dans les transports en commun

	Femmes victimes	Hommes victimes	Ensemble des victimes	Part des hommes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge
18 à 29 ans	245	960	1 210	80 %	27 %
30 à 44 ans	340	2 100	2 440	86 %	54 %
45 à 59 ans	80	735	820	90 %	18 %
60 ans et plus	5	20	25	80 %	1 %
Total des victimes	670	3 815	4 485	85 %	100 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, sur l'ensemble du territoire français, 85 % des victimes pour des violences et des outrages envers les dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun sont des hommes. Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

10 Répartition des mis en cause pour vols ou violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun par âge et par sexe

	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge
Moins de 13 ans	140	120	260	46 %	2 %
13 à 17 ans	610	3 950	4 570	87 %	41 %
18 à 29 ans	390	3 200	3 580	89 %	32 %
30 à 44 ans	200	1 610	1 810	89 %	16 %
45 à 59 ans	100	570	670	85 %	6 %
60 ans et plus	20	150	170	88 %	2 %
Total des personnes mises en cause	1 460	9 600	11 060	87 %	100 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, 11 060 personnes ont été mises en cause par les forces de police ou de gendarmerie pour vols ou violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun; 87 % sont des hommes et 41 % ont entre 13 et 17 ans.

Source : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits.

tandis que 17 % seulement le sont pour l'ensemble des lieux de commission sur le territoire. Ainsi, plus de 36 % des mis en

cause dans les transports en commun sont des hommes de moins de 18 ans, et 66 % sont des hommes de moins de 30 ans. Dans

Encadré 4 - Les mis en cause

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité du procureur de la République. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. La personne est alors « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la commission d'une infraction. Mais une personne mise en cause n'est pas nécessairement coupable : c'est la justice qui le déterminera ultérieurement. À noter qu'un même individu récidiviste est ici comptabilisé autant de fois que les forces de l'ordre le mettent en cause, même pour des faits différents : il n'existe pas d'identifiant unique des personnes dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. D'autre part, les personnes mises en cause enregistrées ne forment, lorsqu'elles sont effectivement coupables, qu'une partie de l'ensemble des auteurs d'infractions. Cette proportion varie d'ailleurs en fonction du type de délinquance considéré.

L'agent qui enregistre la plainte n'a la possibilité de renseigner qu'une seule nationalité dans les logiciels de rédaction des procédures. Il n'est donc pas possible de savoir si les mis en cause disposent de plusieurs nationalités. Ainsi, parmi les mis en cause identifiés comme étant de nationalité étrangère dans le cadre de cette étude, certains peuvent aussi disposer de la nationalité française et inversement. Par ailleurs, l'identité, la nationalité et l'âge des mis en cause ne peuvent pas être systématiquement vérifiés par les services de police et de gendarmerie, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou en l'absence de toute pièce d'identité. Or, les mis en cause peuvent avoir intérêt à ne pas dire la vérité aux services de sécurité, notamment au sujet de leur âge et donner un âge inférieur à leur âge réel afin d'échapper à une sanction pénale.

presque toutes les classes d'âge, les hommes représentent plus de 85 % des mis en cause, sauf pour la classe des moins de 13 ans où la proportion de femmes est de 54 %.

Concernant les violences et outrages envers les dépositaires de l'autorité publique, les hommes sont majoritaires et représentent là encore 87 % des mis en cause (figure 11). Près de la moitié d'entre eux ont entre 18 et 29 ans. 71 % des mis en cause pour des faits de violences et outrages envers dépositaires de l'autorité publique sont de nationalité française, ce chiffre étant un peu plus faible en Île-de-France (65 %).

Les mis en cause de nationalité étrangère très impliqués pour les vols sans violence dans les transports en commun

La nationalité du mis en cause ne peut systématiquement être vérifiée par les services de sécurité, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou en l'absence de toute pièce d'identité (encadré 4). Les statistiques associées doivent donc être interprétées avec précaution.

Des différences notables sont constatées pour les mis en cause de nationalité étrangère dans les transports en commun (cf figures 12 et 13). Parmi les mis en cause dans les transports en commun sur le territoire français hors Île-de-France, en 2019, un peu plus d'un tiers sont identifiés comme étrangers (37 %), tandis que les mis en cause de nationalité étrangère tous lieux de commission confondus ne représentent que 13 % de l'ensemble des mis en cause pour les domaines d'infractions considérés (figure 12). En Île-de-France, ces proportions sont bien plus importantes : près des trois quarts (75 %) des mis en cause dans les transports en commun seraient de nationalité étrangère, tandis que sur l'ensemble de

la région francilienne tous lieux confondus, ils seraient 40 %.

Ils sont notamment prépondérants pour les vols sans violence avec un taux atteignant 64 % en France hors région Ile-de-France et 93 % en Ile-de-France (figure 13). La surreprésentation des mis en cause pour vols dans les transports en commun, identifiés comme étant étrangers, serait liée aux bandes organisées évoquées supra. Concernant les coups et blessures volontaires, les mis en cause sont de nationalité française à hauteur de 34 % en Ile-de-France et de 81 % sur le reste du territoire national.

Sur le territoire national hors Île-de-France, les nationalités prépondérantes chez les mis en cause identifiés comme étrangers pour les atteintes dans les transports en commun appartiennent aux pays du Maghreb (19 % du total contre 47 % en Ile-de-France). Cependant les mis en cause de nationalité française prédominent pour les vols violents (65 %), les coups et blessures volontaires (81 %) et les violences sexuelles (68 %).

Près d'un mis en cause de nationalité étrangère sur deux dans les transports en commun est mineur

Il est à noter que, tout comme sa nationalité, l'âge du mis en cause ne peut systématiquement être vérifiée par les services de sécurité (encadré 4). Les statistiques associées doivent donc également être interprétées avec précaution.

Alors que les hommes de nationalité étrangère de moins de 18 ans constituent 46 % de l'ensemble des hommes de nationalité étrangère mis en cause, cette proportion atteint 64 %, soit les deux tiers, pour les femmes mineures mises en cause de nationalité étrangère (figure 14). Pour les mis en cause de nationalité étrangère de moins de 13 ans, la différence est encore plus marquée : 1 % pour les hommes contre 18 % pour les femmes. La proportion de femme étrangère de moins de 13 ans représente même 75 % des mis en cause étrangers de moins de 13 ans.

11 Mis en cause pour violences et outrages envers les dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun

	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge
13 à 17 ans	50	240	290	83 %	19 %
18 à 29 ans	100	655	755	87 %	48 %
30 à 44 ans	35	350	390	91 %	25 %
45 à 59 ans	15	95	110	86 %	7 %
60 ans et plus	5	15	15	75 %	1 %
Total des mis en cause	205	1 355	1 560	87 %	100 %

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, 87 % des mis en cause pour des faits de violences et d'outrages envers les dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire français sont des hommes.

Source : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits.

12 Nationalité des personnes mises en cause pour vols ou violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun en 2018 et 2019

	France hors région Ile-de-France						Ile-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport			Tous lieux		
	2018	2019	évolution en point	2018	2019	évolution en point	2018	2019	évolution en point	2018	2019	évolution en point
France	65%	63%	-2,4	88%	87%	-0,4	26%	25%	-0,7	61%	60%	-1,8
Maghreb	18%	19%	1,7	5%	5%	0,0	46%	47%	0,0	17%	19%	0,1
Afrique Hors Maghreb	4%	6%	1,8	2%	2%	0,1	11%	12%	0,1	8%	9%	0,1
Union européenne hors France	4%	3%	-0,6	2%	2%	0,0	8%	9%	0,1	7%	6%	-0,1
Europe hors Union européenne	6%	6%	-0,7	1%	1%	0,0	5%	4%	-0,2	2%	2%	-0,1
Asie	2%	2%	0,1	1%	1%	0,0	3%	2%	-0,2	3%	3%	0,0
Amérique	0%	0%	0,0	1%	1%	0,0	1%	1%	0,2	1%	2%	0,1
Autres	0%	0%	0,0	0%	0%	0,1	0%	0%	-	0%	0%	0,3
TOTAL (en nombre de mis en cause)	4 950	4 630		222 490	228 160		5 830	6 430		56 330	58 790	

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, sur l'ensemble du territoire français hors région Île-de-France, 63 % des mis en cause pour vols ou violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun de nationalité française; cette nationalité représente 87 % des mis en cause en 2019 tous lieux de commission confondus.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

Au total, s'agissant des infractions enregistrées dans les transports en commun, 79 % des mis en cause de nationalité étrangère ont moins de 30 ans et près de la moitié (48 %) ont moins de 18 ans. Concernant les moins de 30 ans, ces taux s'élèvent à 81 % pour les vols sans violence et à 92 % pour les vols avec violence. Les proportions en Île-de-France sont très proches de celles observées à l'échelle nationale hors Île-de-France pour les mis en cause étrangers : 79 % ont moins de 30 ans contre 78 %, 48 % ont moins de 18 ans contre 47 %.

13 Nationalité des personnes mises en cause pour vols ou violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun, selon le type d'infraction

	France hors région Ile-de-France				Ile-de-France			
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles
France	36%	65%	81%	68%	7%	34%	66%	37%
Maghreb	40%	21%	6%	12%	62%	48%	10%	19%
Afrique Hors Maghreb	4%	6%	8%	6%	11%	13%	13%	16%
Union européenne hors France	4%	4%	2%	5%	12%	3%	5%	9%
Europe hors Union européenne	14%	2%	2%	2%	6%	0%	1%	1%
Asie	2%	1%	1%	6%	1%	1%	3%	15%
Amérique	0%	0%	0%	0%	1%	0%	2%	2%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL (en nombre de mis en cause)	1 560	490	2 160	420	3 750	1 100	1 310	270

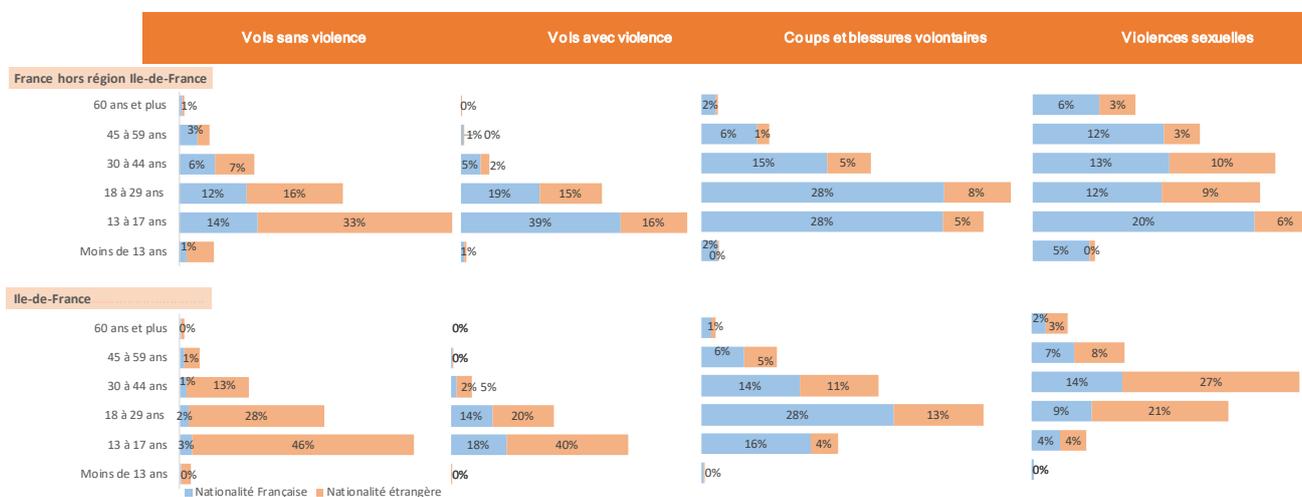
Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : En 2019, sur l'ensemble du territoire français hors région Ile-de-France, 65 % des mis en cause pour des vols violents commis dans les transports en commun sont de nationalité française.

Source : SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits.

14 Répartition des mis en cause pour vols ou violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) commis dans les transports en commun par âge, par nationalité et par type de délinquance



Champ : France métropolitaine, DROM et COM.

Lecture : Les mis en cause de nationalité étrangère de 18 à 29 ans représentent 20 % des mis en cause pour vols violents commis dans les transports en commun en Île-de-France et les français représentent 14 % de ces mis en cause.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

Des évolutions territoriales contrastées du nombre de victimes dans les transports en commun

En 2019 tout comme en 2018, Paris est la commune et le département où l'on comptabilise le plus grand nombre de victimes de vols et de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun. Ceci est à relier au fait que la région francilienne, qui comptabilise 18 % de la population nationale, possède le plus large réseau de transport en commun en France et accueille de nombreux visiteurs.

Parmi les dix-neuf départements ayant le nombre le plus élevé de victimes pour des vols ou des violences enregistrés dans les transports en commun en 2019, figurent les huit départements de la région francilienne (figure 15). Paris (avec 35 victimes pour 1 000 habitants) et la Seine-Saint-Denis

15 Évolution du nombre de victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun, par département

Département	Nombre de victimes en 2019	Nombre de victimes pour 1000 hab. en 2019	Part des victimes (en %)	Evolution 2018-2019 (en %)
75 PARIS	76 170	34,8	49	29
93 SEINE-SAINT-DENIS	9 900	6,1	6	7
69 RHÔNE	9 600	5,2	6	-5
92 HAUTS-DE-SEINE	5 140	3,2	3	14
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	4 290	2,1	3	-3
94 VAL-DE-MARNE	4 120	3,0	3	nd
31 HAUTE-GARONNE	3 430	2,5	2	8
34 HÉRAULT	3 350	2,9	2	10
33 GIRONDE	3 100	2,0	2	6
06 ALPES-MARITIMES	2 820	2,6	2	nd
95 VAL-D'OISE	2 670	2,2	2	nd
38 ISÈRE	2 640	2,1	2	25
44 LOIRE-ATLANTIQUE	2 400	1,7	2	nd
59 NORD	2 380	0,9	2	-8
77 SEINE-ET-MARNE	1 810	1,3	1	4
91 ESSONNE	1 780	1,4	1	-5
78 YVELINES	1 770	1,2	1	8
67 BAS-RHIN	1 310	1,2	1	7
76 SEINE-MARITIME	1 100	0,9	1	40

Départements classés par ordre décroissant du nombre de victimes en 2019.

nd : non-diffusable, l'effectif concerné est sous le seuil de diffusion.

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne à partir de juillet 2013 ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM ; départements avec plus de 1 000 victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun.

Lecture : En 2019, 9 600 victimes de vols ou de violences ont été recensées dans le Rhône, ce qui représente 6 % de l'ensemble des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en France. On constate une diminution du nombre de victimes de 5 % entre 2018 et 2019 dans le département du Rhône.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

(6 victimes pour 1 000 habitants) sont ceux qui en comptabilisent le plus : ils concentrent plus de la moitié (56 %) des victimes d'atteintes dans les transports en commun. Ce taux élevé à Paris peut s'expliquer par le fait que ce département est une zone de fort passage : département très touristique, mais également zone d'attractivité forte pour l'emploi. Par ailleurs, le département de Paris est celui qui concentre le plus grand nombre de réseaux de transports en commun en France.

Viennent ensuite les départements du Rhône, des Hauts-de-Seine, des Bouches-du-Rhône ou encore du Val-de-Marne, qui enregistrent chacun plus de 4 000 victimes pour des vols ou des violences enregistrés dans les transports en commun. Paris, l'Isère, la Seine-Maritime ont connu des hausses significatives du nombre de victimes recensées dans les transports en commun en 2019. Inversement, les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Nord ou encore de l'Essonne ont connu une baisse significative de ce même nombre de victimes en 2019. En Île-de-France, une hausse significative est constatée dans cinq des huit départements de la région, cette hausse étant de 29 % pour le département de Paris.

A l'échelle communale, hormis Paris, on retrouve d'autres grosses agglomérations

16 Évolution du nombre de victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun, par commune

Commune	Nombre de victimes en 2019	Nombre de victimes pour 1000 hab. en 2019	Part des victimes (en %)	Evolution 2018-2019 (en %)
75 PARIS	76 170	34,8	49	29
69 LYON	7 710	14,9	5	-7
13 MARSEILLE	3 720	4,3	2	-3
31 TOULOUSE	3 230	6,8	2	8
34 MONTPELLIER	2 970	10,5	2	10
93 SAINT-DENIS	2 680	24,0	2	-3
33 BORDEAUX	2 330	9,3	2	5
38 GRENOBLE	2 110	13,3	1	28
6 NICE	2 080	6,1	1	nd
44 NANTES	2 050	6,7	1	nd
59 LILLE	1 380	5,9	1	-12
92 PUTEAUX	1 100	24,7	1	42
67 STRASBOURG	1 090	3,9	1	8

Communes classées par ordre décroissant du nombre de victimes en 2019.

nd : non-diffusable, l'effectif concerné est sous le seuil de diffusion.

Champ : France métropolitaine, DROM et COM ; communes avec plus de 1 000 victimes de vols ou de violences (hors outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité publique) dans les transports en commun.

Lecture : En 2019, 76 170 victimes de vols ou de violences ont été recensées à Paris, ce qui représente 49 % de l'ensemble des victimes de vols et de violences dans les transports en commun en France. On constate une augmentation du nombre de victimes de 28,5 % entre 2018 et 2019 à Paris.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits.

ayant un réseau de transport en commun largement développé comme Lyon, Marseille et Toulouse. Puteaux (avec La Défense), Grenoble et Paris ont connu entre 2018 et 2019 une forte hausse du nombre de victimes pour des vols ou des

violences enregistrés dans les transports en commun (*figure 16*). En revanche, les communes de Lyon, Marseille, Saint-Denis et Lille ont connu une baisse significative de cet indicateur durant la même période.

Pour en savoir plus

- *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique*, SSMSI, septembre 2020
- *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, SSMSI, décembre 2019
- *Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2018*, Interstats Analyse n°23, SSMSI, novembre 2019
- *Les vols et agressions dans les réseaux de transports en commun*, éclairage, dans *Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique*, SSMSI, janvier 2018
- *Sentiment d'insécurité dans les transports collectifs franciliens*, enquête 2019, rapport d'étude, Institut Paris Région, septembre 2020
- *Sécurité en Île-de-France : le point en 2019*, Note rapide n°825, IAU, novembre 2019
- *Pour une meilleure connaissance de l'insécurité dans les transports en commun franciliens*, Note rapide n°781, IAU, juin 2018
- *Les atteintes sexuelles dans les transports en commun*, Repères n°34, ONDRP, décembre 2017



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :

Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Olivier Filatriau

Auteure : Sylvie Plantevignes

Conception graphique : François Tugores

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats

Contact presse :

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr